

Experts excessifs ?

■ Régulièrement critiquée pour sa rigidité, la Commission royale des monuments et sites pourrait être réformée. Et avec elle la protection du patrimoine.

Des anecdotes ? Elles pleuvent dès qu'on prononce les mots "Commission royale des monuments et sites" (CRMS) devant des députés-bourgmestres ou échevins. Certains qualifieront ce collège d'experts en patrimoine "d'intégriste au pouvoir exorbitant"... Celui de dire si un projet de rénovation est acceptable pour les bâtiments protégés. Ceux qui critiquent la CRMS relatent souvent le blocage de la revitalisation d'un chantier, du développement d'un projet immobilier, ou de l'amélioration d'un lieu public. En écho, le secrétaire d'Etat Emir Kir (PS), en charge du Patrimoine, annonce, depuis plusieurs mois, vouloir "remettre à plat" le fonctionnement de la commission dès 2005. Il énonce la possibilité de supprimer l'avis conforme de la CRMS (lire ci-contre). Et estime en tout cas que, dans certains dossiers, le gouvernement doit pouvoir le contourner, en motivant sa décision. "Après la période de la bruxellisation qui a vu détruire une

part de la ville, il y a eu une réaction salutaire des défenseurs du patrimoine. Aujourd'hui, on n'en est plus là, explique M. Kir. La politique du patrimoine doit s'inscrire dans un projet de ville. Il faut un compromis entre protection et développement économique." Une position qui suscite un débat.

"Garder un garde-fou"

Pour le député Yaron Pesztat (Ecolo), supprimer l'avis conforme reviendrait à changer complètement le système. Et à priver les biens protégés d'un nécessaire garde-fou. "Sans la commission, de nombreux bâtiments auraient été éradiqués ou défigurés", et il cite notamment l'ex-imprimerie Le Peuple, le Pathé Palace, et le Vaudeville. Reconnaisant l'existence d'un problème, il propose plusieurs pistes. Il a obtenu que le Parlement en débattenne après audition des acteurs concernés.

Une autre opposition à la suppression de l'avis conforme vient du précédent secrétaire d'Etat en

charge du Patrimoine: Willem Draps (MR) estime qu'il faut rester vigilant car "Bruxelles est dans une situation spécifique avec une

pression immobilière constante qui s'exerce sur le patrimoine". Ceci dit, sous la législature passée, il avait déjà appliqué des correctifs à la CRMS, introduisant le droit de recours en cas de permis refusé et lui imposant notamment de compter en son sein un expert des secteurs immobilier et économique.

"S'il y a un problème, c'est plus une question de personne que de fonctionnement...", glisse M. Draps. Et il

mentionne "l'influence jugée excessive par certains" de la secrétaire de la commission. En contre-poids, il avait d'ailleurs fait nommer comme président de la CRMS Jacques Degryse, ex-échevin de l'Urbanisme. Il se dit par ailleurs que l'exigence de la commission a énervé plus d'une fois des élus socialistes, particulièrement motivés pour lui rogner les ailes.

STÉPHANIE MEYER

Réponses de la Commission aux critiques

Face au concert de critiques sur de nombreux dossiers patrimoniaux... un grand silence. Celui de cette fameuse Commission royale des monuments et sites. Devoir de réserve oblige. Par contre, sur les attaques générales, la CRMS s'explique.

Critique 1 : "La CRMS bloque le développement économique"

■ "Seul 1% du patrimoine bâti bruxellois est protégé. Or, c'est sur ces biens-là que les avis de la Commission doivent être suivis (conformes). Il existe une possibilité de recours contre les refus de permis, mais personne ne l'a encore utilisé." Précision: en 2003, sur 179 avis conformes, la Commission a pris 30 positions négatives. "Ce qui était beaucoup car les autres années, on était à 4 ou 5 cas." Avec l'instauration du permis unique (urbanisme et patrimoine), la CRMS a vu se multiplier le dépôt de dossiers incom-

plets, sur lesquels elle ne peut évidemment remettre un avis favorable. Par ailleurs, depuis 2003, la Commission ne doit plus se prononcer sur les travaux "de minime importance". Résultat: elle traite désormais essentiellement des

dossiers complexes, donc susceptibles d'obtenir un avis négatif.

Critique 2 : "La Commission empêche la ville d'évoluer"

■ "Nous nous battons contre une ville muséale. Le patrimoine est un enjeu de développement durable. Il ne faut pas chercher la rentabilité à court terme. Dans des dizaines d'années, il sera toujours là, contrairement aux petits projets économiques."

Critique 3 : "La CRMS refuse le confort de vie moderne"

■ "Bien sûr qu'on peut adapter les bâtiments aux conditions de vie actuelles ! Mais les travaux doivent veiller à

la valorisation du patrimoine. Achever un bien classé revient à l'entretenir dans une logique de transmission du patrimoine aux générations futures. Avant la réalisation d'un projet personnel", dit la CRMS. Sur sa réticence à placer du double vitrage, elle explique: "Dans les constructions d'avant 1970, les murs ne sont pas isolés. Comme l'humidité liée à l'activité humaine se condense sur les surfaces les plus froides elle se place sur les vitres sauf si il y a un double vitrage. Alors elle se dépose sur les murs. Résultats, champignons, dégradations..."

Précision sur sa frilosité à l'égard des "agora space" et espaces pour chiens dans les parcs protégés: "Vouloir tout mettre dans tout conduit à la banalisation... Il importe, par contre, de créer de nouveaux espaces verts avec ces fonctions."

Critique 4 : "Les experts ne sont pas indépendants"

■ "On applique un code de déontologie strict : si un membre a un lien direct ou indirect avec le cas traité, il quitte immédiatement la séance."

Critique 5 : "Il y a un manque de clarté dans les décisions"

■ "Nos principes : il faut d'abord conserver. Si ce n'est pas suffisant, il faut restaurer, voire remplacer de manière à assurer une compatibilité entre le neuf et l'ancien. Et là nous émettons des recommandations. Nous ne discutons pas esthétique mais matériaux et techniques. Il existe une continuité

dans notre attitude, car nous nous basons sur des textes qui servent de références internationales. Parfois on revient sur un principe acquis à la lumière de nouvelles réflexions. D'où l'importance d'avoir de grands experts dans la Commission. S.M.